



**HAL**  
open science

## Les enseignants du supérieur et le plagiat : “ informer, sensibiliser, prévenir ”, repérer... sanctionner ?

Dominique Ulma

### ► To cite this version:

Dominique Ulma. Les enseignants du supérieur et le plagiat : “ informer, sensibiliser, prévenir ”, repérer... sanctionner ?. 2021, <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-enseignants-du-superieur-et-le-plagiat-informer-sensibiliser-prevenir-reperer-sanctionner-48602>. hal-03189638

**HAL Id: hal-03189638**

**<https://hal.science/hal-03189638>**

Submitted on 18 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les enseignants du supérieur et le plagiat : « informer, sensibiliser, prévenir », repérer... sanctionner ?

Ctrl + C  
Ctrl + V

**Il y a des raccourcis  
qu'il faut emprunter  
avec prudence.**

Quand je cite quelqu'un,  
j'indique mes sources  
et je n'oublie pas les guillemets.



© Université d'Angers

Le plagiat se révèle être une épineuse question pour l'enseignant. Quelle attitude adopter vis à vis de l'étudiant lorsque le doute s'installe ?

### **Ce que révèle le plagiat**

Le plagiat, du point de vue de l'étudiant, révèle ses difficultés à s'appropriier les codes de l'écrit universitaire, ses difficultés à saisir de manière distanciée l'épistémologie d'une question donnée, ses difficultés à se situer dans cet état des lieux et ses difficultés à adopter une posture qui tienne compte tout à la fois de son statut d'étudiant (les écrits académiques qu'il produit sont destinés à être évalués) et, à partir du master, de son acculturation à l'écriture de recherche.

Si cet apprentissage complexe est une préoccupation des étudiants, il l'est aussi chez les enseignants. Dans un monde idéal, chaque parcours de formation comporterait un module où serait privilégiée une approche didactique de l'écriture académique, de sorte qu'il n'y aurait plus besoin de brandir les risques et sanctions encourus en cas de repérage de « similitudes » troublantes. Dans la réalité universitaire, il est possible de généraliser à peu de frais quelques actions de prévention pour éviter de recourir trop souvent à l'arsenal répressif. Ces actions relèvent de la sensibilisation, du repérage, et posent la question de la sanction.

### **La sensibilisation au plagiat en formation**

Le titre du guide de l'université Laval, [Informer, sensibiliser, prévenir](#), est programmatique. Les étudiants ont pris l'habitude depuis l'école, bien avant l'apparition des technologies numériques, de recourir au recopiage, puis au copier-coller, dans les exercices nécessitant de leur part de la documentation en vue d'une restitution. En formation d'enseignants, le recours à la compilation d'exercices, ressources, supports, activités pour concocter du matériel pédagogique adapté à son public est même accepté comme un allant de soi du métier. Autrefois avec photocopieuse, ciseaux et colle, aujourd'hui d'un clic de souris. Intérioriser qu'une telle pratique est incompatible avec les règles de l'écrit académique n'est pas évident sans une sensibilisation spécifique.

Beaucoup d'universités réalisent des supports à destination des étudiants (et des enseignants) pour informer sur la nature du plagiat, aider à l'identifier, prévenir des risques pour le plagiaire débusqué. Par exemple par la voie de l'humour, en mettant en scène un étudiant tenté par le plagiat, comme dans [cette vidéo](#) de l'université

d'Angers. La voie didactique est abondamment explorée : toujours sur le [site de l'université d'Angers](#), les étudiants ont accès à une [présentation](#) sur l'utilisation des sources et le plagiat, à des [conseils méthodologiques](#) ou encore à un test sous forme de [quizz](#) qui a l'avantage d'aborder des cas plutôt subtils où la frontière entre appui sur une source et plagiat est ténue.

En cours, il est possible de tirer parti de ces ressources dans une séance spécifique où seront présentés des exercices de dépistage de plagiat, des plus grossiers aux plus habiles, et en évitant de stigmatiser les étudiants par un discours culpabilisateur. Faire réfléchir, exercer, montrer pour responsabiliser. Jusqu'à l'incitation, paradoxale, au copillage comme propédeutique à l'appropriation des normes académiques. Se font jour en effet actuellement des pratiques relevant du [créacollage](#) ou du patchwriting : faire produire aux étudiants un texte nouveau par collage d'extraits de textes scientifiques aurait pour vertu d'une part de sensibiliser à ce qu'est le plagiat par rapport à l'appropriation-reformulation des idées, d'autre part de leur faire fréquenter et lire en profondeur des textes d'experts, pour, *in fine*, les accompagner vers une écriture autonome. Comme si la copie était un prix à payer pour s'en affranchir et s'autonomiser.

### **Repérer le plagiat lors de l'évaluation**

Différentes formes d'écriture académique constituent une bonne part de ce sur quoi les étudiants sont évalués dans leur cursus, et il est devenu courant que les universités mettent à disposition de leurs personnels des logiciels de dépistage de similitudes. Il convient en effet de distinguer similitudes et plagiat, or des logiciels comme [Compilatio](#) ou [Ephorus](#) ne peuvent que signaler les similitudes : il appartient ensuite à l'enseignant de vérifier de quelle nature sont ces similitudes. S'agit-il de citations dûment référencées selon la norme en vigueur dans le champ, de références bibliographiques, de mentions obligatoires dans des feuilles de style (la couverture type des mémoires et dossiers ou la [licence Creative commons](#) par exemple), d'expressions lexicalisées dont on ne peut faire l'économie dans une discipline donnée, ou de véritables passages plagiaires ?

Un code couleur aide généralement à opérer un premier tri, mais l'enseignant a tout intérêt à vérifier *in extenso* les passages signalés. S'ils ne sont pas frauduleux, un simple clic permet de les valider et le pourcentage de similitudes est ajusté en conséquence.

Faut-il pour autant accorder toute confiance au logiciel ? L'expérience montre que le meilleur détecteur de plagiat reste le flair de l'enseignant, qui sait repérer des indices tels que la fréquence des erreurs orthographiques, des ruptures de style, des variations dans la taille de la police de caractères, la mise en page ou la forme des guillemets. Certains outils vendent aux étudiants le mirage d'une reformulation indétectable, et ne savent pour le moment pas neutraliser ces indices. Leurs algorithmes, qui semblent se contenter de remplacer un mot pour un autre à la manière de l'outil « synonymes » d'un traitement de texte, donnent [des résultats](#) qui seraient comiques s'ils ne relevaient pas du miroir aux alouettes.

### **Et après ?**

Le taux de tolérance en pourcentage de similitudes varie d'une discipline à l'autre, de sorte que seul l'utilisateur peut déterminer si le travail de l'étudiant doit être considéré comme comportant du plagiat ou non.

Toutefois, si l'on a recours à un logiciel de dépistage des similitudes, il faut y avoir recours de manière systématique, pour des questions d'équité, qu'il s'agisse

d'exercices à vocation formative (et l'on peut alors travailler la reformulation et le positionnement énonciatif du scripteur), ou de travaux comptant pour l'évaluation des enseignements. Les plateformes collaboratives de type Moodle proposent d'ailleurs un module d'extension permettant d'intégrer une analyse systématique à tous les dépôts de travaux effectués.

Mais que faire une fois que du plagiat dans une proportion excessive pour les usages de la discipline a été mis au jour ? Faut-il sanctionner ? Ça dépend. Si le contexte le permet, il est préférable dans une perspective formative de signaler les passages et de demander à l'étudiant de les retravailler pour qu'ils soient conformes aux attentes académiques, en considérant que les passages plagiés relèvent d'une des difficultés exposées plus haut. Faire le pari de la bonne foi, mais accepter de se résoudre à appliquer le règlement des examens si nécessaire. Former, accompagner avant de punir. Et, quand c'est possible, interroger les exercices demandés pour évaluer les étudiants en privilégiant des formes d'évaluation qui encouragent par exemple une reconfiguration des savoirs, des études de cas originales, ou une prise de position argumentée. La question du plagiat relève autant de l'enseignant et de ses pratiques que de l'étudiant et des siennes. Elles gagnent à évoluer de pair.

Autrice : Dominique Ulma  
Maitresse de conférences en Sciences du langage  
Université d'Angers  
Laboratoire Ligérien de Linguistique UMR-CNRS 7270